

PV du Conseil d'établissement du 9 février 2026

Ouverture de séance par le Président du Conseil d'Établissement à : 17h25

Le Conseil d'Établissement est présidé par le Proviseur.

19 membres sur 23 ayant le droit de vote, le quorum est donc atteint en ouverture de séance.

La séance se tient en présentiel sur le campus de Qingpu.

Désignation du :

Le secrétaire de séance : Jean-Joseph Koudaya

Le secrétaire de séance adjoint : Jean Kurdziel

1. Adoption de l'ODJ :

Monsieur le Proviseur présente l'ordre du jour suivant :

- | | |
|--|------------------|
| 1. Adoption de l'ordre du jour de la séance | pour vote |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 | pour vote |
| 3. Prévention et lutte contre le harcèlement dans le 1 ^{er} degré | |
| 4. Préparation de rentrée : classes, spécialités, choix à Yangpu | pour vote |
| 5. Calendrier scolaire 2026-2027 | pour vote |
| 6. Projet d'établissement : démarche | |
| 7. Règlement intérieur : démarche d'actualisation | |
| 8. Numérique : retour sur les travaux de la commission | |
| 9. Politique des langues : LVB Italien | pour vote |
| 10. Recrutement Directeur primaire Qingpu | |
| 11. Questions diverses | |

Approbation de l'ODJ :

Présents : 19

POUR : 19 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

L'ordre du jour est approuvé.

Les représentants des parents élus au Cet font état du délai de réception de l'ordre du jour afin de demander qu'il puisse leur être communiqué plus tôt. Un point sur le harcèlement sur le second degré serait attendu notamment.

M le Proviseur précise que les représentants des parents ont reçu la même information à l'occasion du conseil du second degré que les personnes présentes au Conseil d'établissement.

Un retour a été fait aux parents élus par l'intermédiaire des représentants présents au conseil du second degré.

Le nombre de votants passe à 20 personnes avec l'arrivée de M Capot.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025

Présents : 20

POUR : 20

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le procès-verbal est adopté.

3. Prévention et lutte contre le harcèlement dans le 1er degré

Le ministère de l'éducation nationale et l'AEFE imposent à tous les établissements scolaires une action de prévention de lutte contre le harcèlement à l'école. Cette année, et depuis 3 ans, un questionnaire, associé à une formation des élèves et des adultes sont mis en place dès le début de l'année.

À la suite de ces actions, 6 situations ont été repérées et mises en évidence. Parmi ces situations 4 sont des cas de harcèlement : 2 connues et 2 repérées à cette occasion. Elles ont systématiquement été prises en charge en suivant la méthode de la préoccupation partagée, qui a permis de mettre fin à ces situations. Un suivi est organisé dans la durée pour accompagner les élèves impliqués notamment et s'assurer qu'il n'y aura pas d'émergence de nouveaux incidents.

Les représentants des parents ont été informés de plusieurs situations de climat scolaire potentiellement dégradé sur le campus de Yangpu. Il est demandé si les actions menées au premier degré se transposent également au second degré dans l'établissement.

M le Proviseur reprend le cadre étendu du climat scolaire et dans ce volet, focalise la réponse apportée sur le harcèlement scolaire en particulier. Une situation a été prise en charge plus spécifiquement, et pour protéger l'élève concerné le déploiement de la méthode phare et de la préoccupation partagée. Dans ces situations, l'une des difficultés réside dans le décalage entre attentes des familles et réalité des actions mises en place. Les décisions prises ont toujours été destinées à premièrement protéger les élèves victimes puis à accompagner les élèves intimidateurs sans pour autant engager une exclusion directe et automatique de l'établissement. L'enjeu est de donner à tous une possibilité de se sentir protégé et d'évoluer.

Les représentants des élèves témoignent de l'importance de la parole libérée et du besoin de se sentir protégé, notamment pour les victimes. Un certain nombre d'entre eux semblent déplorer la prise en charge des cas, qui peut durer longtemps. Mieux détailler et expliquer aux élèves en amont le fonctionnement de la méthode de la préoccupation partagée.

Les CPE précisent que dans le dispositif pHARE, l'appui sur la méthode de la préoccupation partagée a pour objectif de désamorcer précocement une situation d'intimidation : cette méthode est donc moins efficace dès lors qu'une situation de harcèlement est déjà ancrée dans la durée. Il s'agit de déployer un certain nombre d'entretiens courts et directs, notamment avec les élèves intimidateurs pour leur faire comprendre qu'une inquiétude forte est portée sur un élève en particulier et d'amener à un changement de comportement de leur part.

Les représentants des élèves expriment également qu'il y a dans l'établissement des cas particuliers d'élèves qui se retrouvent isolés de leurs pairs. Il s'agirait de repérer davantage de situations similaires pour les prendre en charge et les accompagner.

M le Proviseur précise la focale qui est mise sur le repérage et le suivi d'élèves qui apparaissent très isolés de leurs camarades afin de mieux comprendre ce qui en est la cause et essayer de la traiter pour le mieux. Pour renforcer le dispositif de prévention, il s'agira de trouver comment mobiliser davantage les élèves ambassadeurs dans la lutte contre le harcèlement pour solliciter l'adulte afin de prendre en charge des situations dès les premiers signaux perçus.

Les parents élus sollicitent les élèves pour mobiliser le CESCE dans ces cas perçus de situations problématiques. La perception des élèves apparaît importante dans ce repérage. Il est également demandé dans quelle mesure les ambassadeurs de lutte contre le harcèlement peuvent-ils être exposés à des actions portées à leur encontre et si leur rôle est suffisamment institué dans l'établissement.

Les CPE précisent que les élèves sont informés de leur rôle, mais aussi protégés. Il n'y a pas nécessairement de confrontation.

Concernant la mobilisation, elle nécessiterait d'être davantage déployée, cependant M le Proviseur précise qu'il ne s'agit pas d'identifier un ambassadeur par classe mais des élèves impliqués, au-delà du rappel général qui est fait précisant que la lutte contre le harcèlement est le rôle de tout individu présent dans l'établissement scolaire.

Les représentants des élèves réagissent sur le fait qu'un certain nombre d'élèves sont témoins de situations et ne réagissent pas. Cependant, il est important de rappeler que toutes les personnes de l'établissement sont responsables dans ces actions de luttes et qu'il apparaît important de mieux repérer les signaux faibles.

Les représentants des enseignants expriment le besoin de recevoir davantage d'informations sur le suivi des situations traitées et de leur évolution.

M le Proviseur rappelle que le canal d'information est centré sur les professeurs principaux en conservant dans les débats et les échanges une discrétion nécessaire pour les familles : la teneur des entretiens qui ont lieu avec la psychologue scolaire ne sont par exemple pas communiqués au chef d'établissement.

Le nombre de votants est passé à 21 avec l'arrivée de M Rébuffie.

Il n'est pas réclamé de vote sur ce point.

4. Préparation de rentrée : classes, spécialités, choix à Yangpu – pour vote

Les effectifs projetés pour la rentrée prochaine amènent à acter la fermeture de 2 classes en CE2 et en CM1 à la rentrée prochaine sur le campus de Qingpu. Cela est lié notamment à un rééquilibrage des cohortes d'élèves entre les deux

campus, en faveur du campus de Yangpu, qui accueillera au moins une ouverture de classe en CM1. Pour autant la question du maintien de quatre classes en CE2 est posée selon les inscriptions à venir.

Il n'y aura pas de suppression de postes, car ces fermetures seront compensées par des départs d'enseignants dans le cadre de leur choix de mobilité personnel. Un poste d'enseignant détaché sera transformé en poste de personnel de droit local.

Les représentants des parents interrogent la nécessité et la volonté de maintenir des postes d'enseignants détachés sur l'établissement.

M le Proviseur précise que les arbitrages ont été pris par l'AEFE.

M le Président du conseil d'administration précise qu'un nombre conséquent de postes à l'échelon mondial sont supprimés à la rentrée 2026.

Sur le second degré, les cohortes d'élèves sont majoritairement en augmentation, ce qui conduit à la création de 3 classes supplémentaires sur le campus de Qingpu pour 2 fermetures réparties sur chaque campus. Des recrutements sont donc en cours pour permettre cet accueil sur les campus (45 élèves supplémentaires sur le campus de Qingpu et 40 sur le campus de Yangpu).

Il sera discuté en conseil d'administration la question de l'ouverture d'une classe de première sur le campus de Yangpu. À l'horizon des deux prochaines rentrées, une augmentation des effectifs sur ce niveau est à prévoir sur ce campus particulièrement : 34 élèves à la rentrée 2026 et jusqu'à 60 élèves à la rentrée 2027. La principale difficulté réside cependant dans les choix de spécialités d'élèves qui, impliquant un nombre important de groupes, amènent à une augmentation du coût d'enseignement à considérer pour des effectifs bas (3 ou 4 élèves dans un groupe par exemple). Des effectifs qui se répercutent ensuite en Terminale avec des groupes restreints dans de nouvelles options disponibles.

Pour continuer à croître de façon raisonnée, il est envisagé d'augmenter les effectifs en classe entière à 22 élèves par classe dès le CP jusqu'en CE2 et à 26 élèves dès le CM1 jusqu'en terminale. Pour les groupes de langues vivantes, 15 élèves par groupe dans le secondaire.

Présents : 21

POUR : 21

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Les effectifs par classe et groupes de langues vivantes sont validés.

5. Calendrier scolaire 2026-2027 – pour vote

Le calendrier scolaire doit contenir au minimum 174 jours travaillés sur 36 semaines réparties en 5 période de travail de durée comparable. A titre dérogatoire, nous avons 6 périodes. La version présentée intègre un changement de

dates sur le mois d'octobre qui permet d'augmenter le nombre de jours travaillés en accord avec les demandes qui ont été passées au chef d'établissement.

Les représentants du personnel interrogent le positionnement sur le calendrier de deux journées de pré-rentrée pour 2026.

M le Proviseur rappelle que les équipes enseignantes ont régulièrement demandé que davantage de temps pour travailler en équipe soit intégré au calendrier de l'année. La réponse proposée ici intègre cette demande pour que chacun dispose d'un temps d'accueil, en plénière, maintenu auquel s'ajouterait un temps de travail personnel et en équipe dès le début de l'année.

Les représentants du personnel interrogent la direction sur le fait que les retours portés sur le calendrier n'aient pas été pris en compte la direction.

M le Proviseur rappelle que les retours reçus portant sur la position des périodes de vacances scolaires, ont nécessité d'arbitrer en fonction des besoins des familles et des sollicitations des personnels. A ces contraintes et besoins s'ajoutent des difficultés propres au fonctionnement de l'établissement, qui doit concilier avec le calendrier de l'école allemande sur l'Eurocampus. Le découpage opéré a été fait en fonction de toutes ces contraintes, tout en veillant à réduire les périodes les plus longues pour préserver le rythme d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Le calendrier proposé est réalisé dans le respect de la circulaire de l'AEFE.

Les représentants du personnel attirent l'attention sur une fin d'année difficile pour les élèves notamment les plus jeunes en maintenant un calendrier à 5 périodes de congés.

Les représentants des parents questionnent l'organisation des journées de formation afin de savoir si celles-ci correspondent à des journées "homologuées" par l'AEFE.

M le Proviseur rappelle que l'établissement porte une focale sur le nombre total d'heures dispensées aux élèves pour maintenir un taux élevé conformément aux exigences de l'AEFE. Pour autant, une autorisation exceptionnelle a été donnée cette année pour intégrer deux journées de formation au titre du nouveau projet d'établissement.

Les représentants des parents demandent que l'an prochain, une réflexion portant sur 6 périodes d'enseignement soit amorcée avec les représentants des personnels, et que plusieurs versions de calendriers soient proposées au vote.

M le Proviseur rappelle que la concertation s'est faite, afin de synthétiser une version partagée. Cette démarche adoptée depuis deux ans sera poursuivie, mais peut s'accompagner de davantage de consultations en amont et sans rechercher un calendrier par catégorie d'acteurs : parents, enseignants, élèves. La proposition du calendrier scolaire est le fruit du travail de réflexion du chef d'établissement qui est ensuite soumis au vote.

Les représentants des enseignants insistent sur le besoin d'un travail de dialogue avec l'AEFE sur la possibilité de déployer 6 périodes de vacances sur l'année.

Présents : 21

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 06

Le calendrier scolaire 2026-2027 est adopté.

6. Projet d'établissement : démarche

Le précédent projet d'établissement arrivant à son terme, un travail de mise à jour et d'élaboration d'une nouvelle dynamique a été démarré le 7 novembre 2025. Sur les 200 personnels impliqués dans les équipes pédagogiques, 30 objectifs ont été retenus déclinés en 200 propositions d'actions. Une seconde phase de travail sera déployée le 24 avril pour faire valider ces actions et les décliner en éléments évaluable afin de mesurer nos actions (indicateurs).

Les focales travaillées, en phase avec nos ambitions de développement et dans la ligne du plan stratégique du conseil d'établissement, se focaliseront sur les Arts, la culture et le patrimoine ; le développement des usages technologiques ; les enjeux de la citoyenneté au 21^è siècle et la formation des personnels.

Un travail similaire sera porté avec les parents élus et autres représentants des parents au sein de l'établissement le 7 mars 2026.

En réponse à la demande formulée par les parents élus, les éléments du précédent plan seront transmis aux parents qui participeront à la journée sur 7 mars.

M le Proviseur rappelle que les parents invités sont les parents élus, les parents-relais des classes au primaire et les parents représentants de différentes instances (CESCE...). Les élèves seront également sollicités sur ces mêmes questions.

Il n'est pas réclamé de vote sur ce point.

7. Règlement intérieur : démarche d'actualisation

Le règlement intérieur tel qu'il est actuellement en place au lycée paraît évoluer sur certains points, notamment au regard des enjeux de scolarité et de vie en communauté rencontrés aujourd'hui. L'usage des objets connectés ou encore les répercussions des absences en cours liées aux compétitions sportives en classe sont autant d'éléments qui nécessitent une évolution par rapport aux enjeux scolaires.

Un travail collectif sera engagé, focalisé sur certains sujets, pour faire évoluer le règlement intérieur pour la rentrée scolaire.

Les parents élus interrogent le cadre d'application des différents règlements : aujourd'hui deux volets coexistent, mais dans un futur proche, existera-t-il un seul volet réglementaire pour tous les élèves ? La charte de lutte contre le harcèlement serait-elle également remise à jour ?

M le Proviseur précise que les obligations et règles régissant la vie des élèves diffèrent en fonction du niveau considéré (école, collège et lycée).. Concernant la charte, la focale sera en priorité mise sur le règlement intérieur, mais des volets spécifiques pourront être interrogés et travaillés en prolongement de cette réflexion et annexés.

Il n'est pas réclamé de vote sur ce point.

8. Numérique : retour sur les travaux de la commission

Dans le cadre des travaux menés au sein de la commission numérique, l'établissement s'inscrit dans une démarche structurée visant à simplifier et harmoniser les usages, notamment par la mise en place d'outils cohérents et d'une authentification unifiée, afin d'améliorer la lisibilité, la continuité et la sécurisation des pratiques. Cette réflexion s'accompagne d'une volonté affirmée d'éducation des élèves à des usages autonomes, responsables et critiques du numérique, tout en intégrant la dimension de la parentalité numérique, essentielle pour favoriser le dialogue entre les familles et les enfants. Elle encourage également une réflexion partagée sur la régulation des réseaux sociaux et des temps d'écran, dans une perspective de coéducation. L'ensemble de cette démarche vise à construire un cadre clair, concerté et cohérent entre l'établissement et la sphère familiale, au service des apprentissages et de la formation du citoyen, et à inscrire durablement le numérique dans un fonctionnement raisonné de la communauté éducative.

Cette réflexion est à mener en parallèle du projet de rationalisation et de développement raisonné de l'établissement eu égard aux objectifs de développement durable portés à un niveau international.

Les représentants des élèves demandent aux adultes de l'établissement quelle est leur réflexion vis-à-vis des jeux-vidéos dans l'enceinte de l'établissement, notamment lorsque les enfants n'ont pas cours au secondaire.

M le Proviseur précise que la réflexion concernant les jeux-vidéos se porte à plus large échelle dans une sensibilisation et dans un cadre porté par l'e-sport en favorisant le déploiement d'un club dédié au jeu-vidéo compétitif en ligne, accompagné.

Il n'est pas réclamé de vote sur ce point.

9. Politique des langues : LVB Italien – pour vote

Depuis 2 ans le lycée accueille un dispositif expérimental de déploiement de la langue italienne dès la classe de CP. Les enjeux portés par le conseil d'administration invitent désormais à faire évoluer cette politique des langues, notamment en faveur du déploiement de l'italien sous forme de LVB dès la classe de 5^{ème}. Dès la rentrée prochaine, les élèves auront donc le choix de cette langue, qui continuera à se déployer en parallèle d'ASC pour les élèves du primaire.

Présents : 21

POUR : 20 CONTRE : 00 ABSTENTION : 01

L'offre de l'Italien en classe de 5^e est validée.

10. Recrutement Directeur primaire Qingpu

Le directeur en poste sur le campus de Qingpu arrivera au terme de sa mission de 5 ans à la fin de cette année scolaire. L'AEFE est actuellement en phase de recrutement de la personne qui viendra poursuivre les actions menées ces dernières années dans le cadre de sa mission. (Monsieur Said ARGAZ est nommé sur le poste).

Il n'est pas réclamé de vote sur ce point.

11. Questions diverses

Questions des représentants des parents :

1/ Participation aux ASC / PROZAP : les compétitions ASC et PROZAP sont très enrichissantes pour les élèves. Néanmoins, leur participation peut entraîner des conséquences sur les apprentissages. Comment sont organisés les rattrapages des cours pour les élèves qui participent aux compétitions ? Pourriez-vous nous indiquer lors de l'inscription les conséquences à la participation, telles que le nombre et la distribution d'après-midi manqués pour les cours ?

Réponse :

La participation aux ASC se fait sur la base du volontariat. Pour les PROZAP, les principes retenus sont la performance et le mérite. Ces éléments sont précisés dans le règlement des ASC et des PROZAP, tout comme dans le règlement intérieur.

Il est stipulé qu'en cas d'absence, l'élève devra tout mettre en œuvre pour rattraper ses cours, se tenir informé des devoirs demandés, des évaluations programmées.

L'élève peut se tenir informé auprès de ses camarades et de ses enseignants, s'organiser **AVANT** son départ.

Pour le calendrier annuel des ASC et PROZAP, il est communiqué par le service des ASC en début d'année avec parfois quelques ajustements dans le courant de l'année.

Les parents élus demandent s'il serait envisageable d'informer les familles en avance de la charge globale et des dates précises auxquelles auraient lieu les compétitions pour qu'ils puissent mieux mesurer l'impact sur les cours.

2/ Modification d'emploi du temps sans communication

Certains événements prévisibles influent sur le retour des élèves (changement d'emploi du temps prévu, intervention ...)

Pourriez-vous nous faire une communication aux parents dans ce cas ?

Réponse :

La modification d'emploi du temps donne lieu à un changement sur Pronote lorsque c'est prévu et donc consultable. Normalement les événements connus sont communiqués, les remplacements. Un message sera adressé aux professeurs et CPE en ce sens pour améliorer l'information aux familles.

La notification d'absence est par défaut et automatiquement portée sur Pronote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire-adjoint de séance
M. Jean KURDZIEL


Jean Kurdziel

Le Président de séance
M. Laurent FOUILLARD

